

13 MAI
2008

Aide au financement de la Recherche et du Développement

Recherche et Innovation



Comité | RICHELIEU
Association Française des PME de Haute Technologie

AIDE AU FINANCEMENT DE LA R&D *10 recommandations pour plus d'efficacité*

Promoteurs d'une politique de l'offre et d'un développement de la croissance économique par l'innovation, le MEDEF et le Comité Richelieu demeurent extrêmement attentifs aux conditions de succès de l'innovation des entreprises.

L'objectif final de la politique de recherche et d'innovation est de permettre aux entreprises de France de s'imposer sur les marchés mondiaux et de voir naître et se développer des champions dans des secteurs technologiques à forte valeur ajoutée. Pour cela le nombre d'entreprises engagées dans un processus continu d'innovation doit augmenter.

L'efficacité du nouveau système français de recherche et d'innovation (SFRI) dépend en conséquence de sa capacité à faciliter la co-innovation et donc la coopération entre :

- toutes les entreprises, quelle que soit leur taille et quelle que soit leur maturité (start up ou grandes entreprises établies de longue date),
- ces entreprises et les laboratoires de recherche publique.

Cela suppose :

- un continuum performant entre formation –recherche et innovation,
- un accès facile de l'ensemble des entreprises au financement de la recherche,
- des risques liés à l'innovation mieux assurés,
- un accès aux marchés plus aisé pour les PME.

Alors qu'Oséo doit présenter d'ici l'été 2008 les grandes orientations qui seront privilégiées, le MEDEF et le comité Richelieu, tous deux acteurs du système, formulent ensemble dix recommandations visant à assurer une dynamique efficace et vertueuse de l'effort de recherche et d'innovation dans l'ensemble des entreprises.

Proposer

I. ENCOURAGER UNE COLLABORATION ETROITE ENTRE GRANDS GROUPES ET PME :

L'innovation est avant tout un processus collaboratif : l'effort d'innovation qu'impose la conquête des marchés nécessite fréquemment une collaboration étroite entre PME et grandes entreprises, au niveau du développement des produits. Les grandes entreprises doivent donc être motivées à intégrer les PME innovantes dans leur démarche d'innovation.

- 1. Adapter les pratiques des grands groupes aux PME :** Une telle démarche nécessite des pratiques adaptées, différentes de celles qui sont mises en œuvre avec les fournisseurs traditionnels. Le MEDEF et le Comité Richelieu encourageront les grandes entreprises menant des travaux de R&D à signer le Pacte PME¹ fin d'échanger sur les pratiques existantes et d'en mettre en place de nouvelles, le cas échéant avec le soutien des pouvoirs publics.
- 2. Utiliser en ce sens le nouveau pôle de financement que constitue Oséo :** Le renforcement de ces partenariats doit être au centre des préoccupations des nouvelles missions attribuées à Oséo. La fusion de l'All et du Fui dans Oséo doit impérativement conduire à une vision globale de la chaîne de valeur de l'ensemble des entreprises dans le processus d'innovation et des bénéfices de coopérations entre grands comptes et PME. Ces coopérations passent essentiellement par la mise en œuvre de programmes industriels ou le développement de projets portés par les pôles de compétitivité. Oséo doit donc élargir son champ d'intervention et s'appropriier les missions dévolues initialement à l'All et au Fui avec des moyens budgétaires équivalents.

II. AMELIORER L'EFFICACITE DU SYSTEME D'AIDE A LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

La France consacre sensiblement moitié moins d'aides en direction de l'innovation dans les entreprises que la moyenne des pays de l'OCDE. Le renforcement et la simplification du dispositif du crédit d'impôt recherche, que le MEDEF et le Comité Richelieu ont soutenu et approuvé, ne fait que combler partiellement un déficit d'action publique².

- 3. Renforcer l'aide directe aux projets :** Ce dispositif fiscal, pour intéressant qu'il soit, ne peut en aucun cas se substituer aux aides directes sur projet, particulièrement importantes pour favoriser la coopération entre recherche publique et entreprises d'une part, entre entreprises de toutes tailles d'autre part. Il faut donc que le niveau des financements sur projets destinés aux entreprises continue à croître : le développement de la dynamique des pôles de compétitivité dépend en effet de la continuité de cet effort³. Il est nécessaire de renforcer les financements sur projets (pôles de compétitivité) qui représentent moins de 15 % des soutiens publics, contre 50 % chez nos voisins européens.

1- Pour mémoire, le Pacte PME, dispositif mis en place en 2005 par Oséo et le Comité Richelieu dont l'objectif opérationnel est de faciliter les relations entre PME et grands comptes, regroupe aujourd'hui plus de 2 000 entreprises et plusieurs organismes publics de recherche. En acceptant la participation des PME à leurs programmes, les grands comptes les font participer à des projets de grandes envergures et facilitent le référencement de leur produit sur les marchés nationaux et internationaux.

2- Avant la réforme du Crédit Impôt Recherche et la mise en place des nouveaux instruments du système de financement de la Recherche (ANR, pôles de compétitivité...) la France consacrait moins d'1 milliard d'aides publics à la R&D des entreprises alors qu'elle en consacre désormais plus de 3 milliards. Le niveau d'incitation fiscale en % de dépenses de R&D des entreprises était particulièrement bas comparé à celui des autres pays de l'OCDE (Canada : 14 %, Pays-Bas : 8,1 %, Etats-Unis : 3,1 %, Royaume-Uni 2,8 %, France : 2,2 %).

3- Source Forum Oséo/MEDEF/ANDESE du 6 décembre 2007 « Pôles de compétitivité et PME : réussir ensemble ». Entretien de Valérie Péresse, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au magazine La Recherche de janvier 2008.

4. Simplifier l'accès des PME aux dispositifs d'aides à l'innovation : Cela suppose :

- une harmonisation des procédures des principaux financeurs (OSEO, Fonds unique interministériel Fui ; l'Agence Nationale de la Recherche-ANR ; Conseils Régionaux ; autres collectivités territoriales) par la création d'un dossier unique pour les PME,
- une remise à plat du nombre de dispositifs d'aides et l'augmentation de la lisibilité de ces dispositifs. Il existe en effet plus de 300 formes⁴ d'aides publiques différentes et pas toujours complémentaire.

5. Prendre en compte l'importance du facteur temps : La réactivité et le facteur temps sont des éléments essentiels du développement de l'innovation. Il est indispensable que le délai d'instruction des dossiers soit raccourci et que les aides obtenues soient versées dès que possible. Pour toutes les aides dont le montant n'excède pas 200 k€, une partie des aides pourrait être versée a priori sur premier examen du dossier.

6. Adapter le système d'aide existant aux PME à fort potentiel de croissance : Les PME à fort potentiel de croissance ont besoin d'un soutien adapté à leurs spécificités, c'est à dire :

- de subventions pour la recherche qui présentent l'avantage de ne pas pénaliser leur capacité de financer leur croissance : le montant de ces subventions ne devrait pas être limité par le niveau de leurs fonds propres, comme c'est le cas actuellement.,
- ou d'aides remboursables mais assimilables à des quasi fonds propres et ne dégradant ni les ratios financiers des entreprises ni leur capacité financière .La complète inéligibilité des avances remboursables au crédit impôt recherche mériterait d'être reconsidérée.

La nouvelle configuration d'Oséo à l'œuvre, depuis le 1er janvier 2008, avec la fusion de l'Agence de l'Innovation Industrielle (AII) suivi en 2009 de l'intégration du Fonds unique interministériel (Fui) doit être l'occasion de développer ce type de soutien.

III. FAIRE DE L'ACCES DES PME AU MARCHÉ UNE PRIORITE

Il faut, dans cet objectif :

7. Renforcer le programme Passerelle : développé dans le cadre du pacte PME, ce programme associe, pour le financement d'un programme d'innovation mené par une PME, Oséo à un grand compte utilisateur du produit ou service ainsi mis au point. Il convient pour le moins de conserver le caractère de subventions des aides consenties par Oséo dans ce programme et de renoncer à toute transformation éventuelle en avances remboursables.

8. Instituer un SBA au niveau européen : une action volontariste doit être menée afin de faciliter l'accès des marchés publics aux PME innovantes, au même titre que les PME américaines qui disposent des dispositifs du Small Business Act. Cette action doit être menée dans un cadre européen et doit viser à donner à nos PME une priorité d'accès aux marchés publics équivalente à celle dont bénéficient les entreprises américaines.

4- Source : Etude CAPINTECH (Association pour la Création, l'Amorçage, la Promotion de sociétés Innovantes et Technologiques)

9. Utiliser les pôles de compétitivité comme tremplin pour les marchés extérieurs : les pôles de compétitivité doivent bénéficier de soutien pour le développement d'actions en faveur des PME à l'exportation, ce qui n'est pas suffisamment le cas aujourd'hui. Les missions de prospection et de partenariat développées par les pôles à l'extérieur du territoire national doivent être soutenues par UBIFRANCE.

IV. MISER SUR LA FORMATION

La formation doit constituer un axe fort et visible en faveur de l'innovation. Elle constitue le premier maillon du continuum déjà évoqué qui doit permettre à nos entreprises de s'imposer sur les marchés mondiaux.

10. Faire participer les entreprises à l'enseignement dans les universités : il est indispensable que, dans le cadre des réformes en cours de l'enseignement supérieur et à l'image de ce qui se pratique dans les pays les plus performants en la matière, les entreprises puissent participer, à la mise en place, au sein des Universités, d'actions de formation ciblées sur l'innovation et le management des projets. Ce type de cursus devrait devenir obligatoire pour les thésards qui souhaitent poursuivre leur carrière en entreprise.